

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée primaire d'Icogne du lundi, 15 décembre 2025 Séance N° 3 - 2025

de 20h00 à 22h30
à la Salle des Abris de la Thoune

Président : M. Olivier Duchoud

Vice-Présidente : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Steve Morard

Excusés : MM Frédéric Déléze et Lionel Nanchen, en arrêt maladie

Preneur du PV : Mme Marie Eve Revey, en remplacement du Secrétaire-caissier communal

45 citoyennes et citoyens sont présents, ainsi que les 4 membres du Conseil communal.

Ouverture de l'Assemblée primaire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, le **Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire appelée à se prononcer sur les budgets 2026 de la Municipalité, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Avant d'ouvrir la séance, le **Président** rappelle que l'assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage et par publication sur le site internet de la commune. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, le **Président** informe que la séance est enregistrée dans sa totalité.

Le **Président** remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

Proposition de modification de l'ordre du jour

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, le **Président** propose une modification concernant l'ordre de traitement de certains points. Les crédits d'engagement figurent bien à l'ordre du jour tel qu'il a été communiqué. En revanche, le **Président** propose de les traiter avant le point relatif au budget.

Cette manière de procéder est plus logique car les crédits d'engagement ont un impact direct sur le budget. Dans le cas de refus d'un crédit, cela éviterait de devoir revenir sur la décision budgétaire et de procéder à une nouvelle votation.

Donc il ne s'agit pas d'ajouter un point mais uniquement de modifier l'ordre de traitement des objets déjà inscrits à l'ordre du jour. Le Président propose de traiter les crédits d'engagement avant le budget et demande à l'Assemblée si quelqu'un s'y oppose ?

Aucune opposition n'est formulée. L'ordre du jour est modifié en conséquence.

Le Président désigne Mme Marie Eve Revey pour la rédaction du procès-verbal et tient également à excuser le Conseiller M. Frédéric Délèze et le Secrétaire-caissier communal M. Lionel Nanchen, qui sont en arrêt maladie et ne peuvent pas être présents ce soir.

Avant de poursuivre, le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir conserver une minute de silence en mémoire de Mme Véronique Musy, décédée depuis la dernière Assemblée.

L'ordre du jour de ce soir est donc le suivant :

1. Scrutateurs. Nomination
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025. Approbation
3. Travaux de rénovation des sources de Corbyre. Crédit d'engagement de CHF 1'000'000.--. Décision
4. Achat des terrains situés dans le périmètre du Golf Ballesteros. Crédit d'engagement de CHF 600'000.--. Décision
5. Changement du logiciel de gestion. Crédit d'engagement de CHF 200'000.--. Décision
6. Budget 2026 de la Municipalité. Lecture
7. Budget 2026 de la Municipalité. Approbation
8. Planification financière 2027–2030. Présentation.
9. Commissions communales. Retour sur les activités 2025.
10. Divers.

POINT 1 : NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président nomme M. Jean-Michel Mayor et M. Gérard Mayor, comme scrutateurs. Le Président demande à M. Jean-Michel Mayor de compter également les votes des membres du Conseil.

POINT 2 : PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2025

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'au guichet de l'administration communale. Le Président demande si un membre souhaite une lecture complète ?

Aucune demande de lecture complète n'est formulée.

Le Conseil communal apporte diverses précisions en lien avec des questions soulevées lors de la dernière assemblée primaire.

Concernant la gestion des déchets, notamment les Moloks et les déchets alimentaires, le Président indique que certaines demandes exprimées ne peuvent pas être mises en œuvre pour des raisons techniques et sanitaires. Il précise toutefois que des solutions alternatives continuent d'être étudiées afin de répondre aux besoins dans le respect des contraintes en vigueur.

Le Président donne ensuite la parole à Mme Nathalie von Dach, responsable du dicastère concerné, afin de répondre à une question de M. Eric Kamerzin relative à l'éventuelle rétroactivité de la taxe sur les déchets pour la période 2021–2024. Mme von Dach rappelle que le 20 juillet 2021, le Conseil communal avait décidé de ne pas suivre la recommandation de la Surveillance des prix émise en juin 2021 et que cette décision avait été confirmée lors de l'assemblée primaire du 13 décembre 2021, la taxe étant maintenue à 100%. Elle précise que lors de l'assemblée primaire du 24 février 2025, l'assemblée s'est prononcée en faveur du suivi de la recommandation et a accepté une baisse de 16%, appliquée dès 2025. Elle indique que cette démarche visait uniquement à s'aligner sur la décision prise par l'assemblée afin d'éviter la poursuite d'une procédure relative à la rétroactivité.

M. Eric Kamerzin confirme prendre acte de ces explications et demande que la décision adoptée par l'assemblée soit suivie dans ce sens, afin de ne pas aller plus loin dans la procédure.

Concernant la sécurité routière et les passages piétons, le Conseil communal indique que plusieurs secteurs ont été analysés en collaboration avec le Canton. Les limitations à 30 km/h ont été validées et d'autres réévaluations sont en cours afin d'améliorer la sécurité dans certaines zones sensibles.

Concernant les travaux publics, notamment dans le secteur des Vernasses ainsi que la signalétique, le Conseil communal précise que des études sont en cours avec l'État du Valais, notamment en lien avec la mobilité douce, et qu'une coordination est en place afin d'apporter des réponses cohérentes et progressives.

Concernant l'énergie et le photovoltaïque, notamment pour le bâtiment bourgeois et sur le toit de la chèvrie, le Conseil communal indique que les chiffres clés ont été présentés et que les enjeux d'autoconsommation et d'efficacité énergétique restent prioritaires.

Concernant les règlements de l'eau ainsi que le fonds du service des eaux potables, le Conseil communal précise que le travail se poursuit avec la fiduciaire et le Canton. Il est rappelé que les fonds affectés ne peuvent pas financer de nouveaux investissements, ce qui limite certaines possibilités. Des clarifications sont en cours.

Enfin, concernant d'autres demandes diverses évoquées, notamment le drone, la Scie Brûlée, les archives et le Foyer du Christ-Roi, le Conseil communal indique que chaque point suit son traitement au sein des services ou commissions concernés et que les démarches se poursuivent.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions par rapport au procès-verbal ?

Aucune question n'est formulée.

Le Président soumet le procès-verbal au vote et déclare :

« Acceptez-vous le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 16 juin 2025 ? »

Résultat :

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstentions : 0

Le Président annonce que procès-verbal est approuvé.

POINT 3 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES SOURCES DE CORBYRE – CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE 1'000'000 CHF

Le Président introduit le point relatif à la rénovation des sources de Corbyre et à la demande d'un crédit d'engagement d'un montant maximal de CHF 1'000'000.-.

Il rappelle que les sources de Corbyre, situées sur le territoire de la commune de Lens, constituent la deuxième source principale d'approvisionnement en eau potable pour les communes concernées, après les sources de Lens. Elles jouent un rôle essentiel pour la sécurité de l'alimentation en eau.

Le Président indique que ces installations sont aujourd'hui dans un état jugé très dégradé et qu'elles ont dépassé leur durée de vie usuelle d'environ 50 ans de plus de 20 ans. Les chambres de captages, drains, conduites ainsi que les systèmes de surveillance ne garantissent plus un approvisionnement sûr. Il souligne également que les effets du changement climatique, notamment les variations de débit, accentuent la fragilité de ces infrastructures vieillissantes.

Le projet prévoit une rénovation complète des captages et des installations, ainsi que des aménagements visant à améliorer la rétention d'eau, limiter l'érosion et renforcer la résilience du site face aux périodes de sécheresse. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité d'une analyse de risque globale du réseau d'eau potable.

Le coût total du projet est estimé à CHF 3.9 millions. La participation actuelle de la Commune d'Icogne est fixée à 10 %, mais celle-ci pourrait évoluer dans le cadre d'une nouvelle convention intercommunale en cours de négociation. Dans ce contexte, le Conseil communal propose de fixer un crédit d'engagement maximal de CHF 1'000'000.-, correspondant à une participation pouvant atteindre 25 %, afin de conserver une marge de manœuvre en fonction de la clé de répartition finale.

Le Président précise enfin que les travaux ont déjà débuté sous la conduite de la commune de Lens et que le crédit demandé vise à formaliser la participation financière d'Icogne.

Discussion

M. Gaston Bagnoud soulève plusieurs interrogations. Il remet en question l'importance du débit des sources de Corbyre, qu'il estime limité, et conteste certaines affirmations concernant l'absence de mesures, indiquant que les sources font l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années. Il s'interroge également sur le dimensionnement des installations projetées, notamment le diamètre des conduites, qu'il considère potentiellement surdimensionné.

Il exprime en outre des doutes quant à la pertinence de l'investissement global de CHF 3.9 millions et à la participation financière demandée à la commune. Il estime peu réaliste une augmentation de la part d'Ilcogne au-delà de 10 %, considérant que les autres communes ne céderont pas de droits d'eau supplémentaires en raison de leurs propres besoins. Il s'interroge également sur l'existence de conventions intercommunales et souhaite que celles-ci soient rendues accessibles.

Enfin, il relève un manque de cohérence dans les montants présentés, en mentionnant des investissements déjà inscrits au budget (notamment pour les captages), et considère que les informations fournies sont insuffisantes pour permettre une décision éclairée.

Le Président répond que les sources de Corbyre représentent environ 20 % de l'approvisionnement en eau de la partie ouest et qu'elles constituent un élément important de sécurité en cas de défaillance des sources principales. Il précise que le débit annuel est estimé à environ 250'000 m³, tout en relevant que celui-ci peut varier.

Il indique également que le système de télégestion a été modernisé et étendu à plusieurs points du réseau. Concernant les aspects techniques du projet, il souligne que celui-ci a été étudié par un bureau spécialisé mandaté par la commune de Lens.

S'agissant de la participation financière, le Président rappelle que le montant demandé correspond à un plafond fondé sur un principe de précaution. Il précise que si la clé de répartition reste à 10 %, la participation effective de la commune s'élèvera à environ CHF 400'000.- et qu'aucun montant supérieur ne sera engagé.

Concernant les conventions, il indique qu'aucune convention signée relative à la répartition des droits d'eau n'a été retrouvée entre les communes concernées. Il mentionne toutefois l'existence d'un avis de droit confirmant le caractère public des sources situées sur le territoire communal et précise que des discussions sont en cours pour établir une nouvelle convention.

M. Gaston Bagnoud insiste sur le fait que la présentation d'un crédit d'engagement d'un million de francs, alors que la participation actuelle est de l'ordre de CHF 400'000.-, peut prêter à confusion. Il estime peu probable une augmentation des droits d'eau de la commune et considère que la démarche manque de clarté.

Le Président réaffirme que la demande de crédit repose sur un principe de précaution et vise à permettre à la commune de se positionner en cas d'évolution de la clé de répartition.

M. Gérard Mayor demande si, dans le cas où les négociations permettraient d'obtenir 25% des droits d'eau, est-ce l'eau non utilisée pourrait être revendue aux autres communes. Le Président souligne que le fond des eaux contient actuellement un million et demi, justement parce que les droits d'eau ont été bien gérés.

M. Eric Kamerzin souligne également que la clef de répartition utilisée jusqu'à maintenant pour les différents investissements dans ce domaine est connu, de même que la répartition des droits d'eau qui y est lié et donc rien ne va changer, surtout dans une période où tout le monde a besoin d'eau.

Monsieur Hassan Qaqaya élargit la réflexion à la situation financière globale de la commune. Il relève un écart important entre la capacité d'autofinancement, estimée à environ CHF 780'000.-, et le volume des investissements prévus, qui s'élève à CHF 1'400'000.-. Il appelle à une plus grande prudence et souligne la nécessité d'adapter les investissements à la capacité financière de la commune. Il attire également l'attention sur une augmentation des charges de fonctionnement susceptible de conduire à un déficit structurel à partir de 2027.

Le Président prend note de ces remarques et remercie les intervenants.

Vote

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président soumet au vote la proposition de crédit d'engagement.

Résultat :

- Oui : 15
- Non : 16
- Abstentions : 5

Le crédit d'engagement est **refusé**.

Le Conseil communal indique qu'il analysera les suites à donner à ce dossier.

POINT 4 : ACHAT DES TERRAINS SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DU GOLF BALLESTEROS – CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE 600'000 CHF

Le Président introduit le point relatif à l'achat de terrains situés dans le périmètre du Golf Ballesteros et à la demande d'un crédit d'engagement d'un montant maximal de CHF 600'000.-.

Il souligne que cet objet ne constitue pas un simple achat foncier, mais un choix stratégique pour l'avenir du Haut-Plateau et pour la position de la Commune d'Icogne dans les aménagements communs. Les terrains concernés

représentent un espace central pour la station, utilisé toute l'année tant pour les activités estivales (golf) que pour diverses activités hivernales destinées à la population (ski pour débutants, ski de fond, luge, promenades, animations).

Le Président rappelle qu'Icogne participe historiquement aux grands équipements du plateau et possède déjà des parts dans différentes infrastructures (halle, stade des Barzettes, EMS, structures d'accueil, etc.). En revanche, la commune ne dispose que d'une faible maîtrise foncière sur le périmètre du golf, alors même qu'elle a contribué de manière significative à son développement, notamment par des investissements et des subventions cumulés importants au cours des dernières années.

Le projet vise à acquérir environ 5 % des terrains encore détenus par des propriétaires privés, soit environ 3 % de la surface totale, ce qui correspond à la clé de répartition envisagée pour Icogne. L'acquisition se ferait par l'intermédiaire de la commune de Lens, qui pilote la procédure. Celle-ci prévoit une première phase d'acquisitions amiables, suivie, le cas échéant, de procédures d'expropriation menées par les communes concernées.

Une fois acquis, les terrains seraient mis à disposition du Golf Club au moyen d'un droit distinct et permanent ou d'un contrat de location, permettant de garantir à la fois un rendement pour la commune, une sécurité d'exploitation pour le golf et la pérennité des activités hivernales.

Le Président indique que ce projet s'inscrit dans une démarche engagée lors de la précédente législature et reprise par le Conseil communal actuel, qui considère qu'il s'agit d'un investissement nécessaire pour assurer la stabilité et la pérennité du site. Il mentionne également les difficultés rencontrées ces dernières années dans les relations avec certains propriétaires, ayant conduit à des blocages ponctuels.

Discussion

M. Gaston Bagnoud exprime plusieurs réserves quant à la démarche proposée. Il relève notamment que l'acquisition envisagée s'effectuerait par l'intermédiaire de la commune de Lens, ce qui soulève des questions quant à la participation effective d'Icogne dès le départ. Il s'interroge également sur la cohérence de la démarche au regard de la collaboration intercommunale existante, en particulier dans le cadre de l'association de communes, estimant qu'une approche commune serait préférable à des acquisitions séparées.

Il souligne en outre que l'acquisition individuelle de parcelles par chaque commune pourrait conduire à des décisions unilatérales et engendrer des conséquences difficiles à anticiper. Il s'interroge sur plusieurs éléments non précisés à ce stade, notamment les surfaces exactes concernées, les modalités d'utilisation des terrains, le niveau des loyers futurs ainsi que les bases de calcul du prix d'acquisition. Il relève également un manque de clarté quant aux estimations de valeur au mètre carré et exprime des doutes sur la nécessité d'une procédure d'expropriation.

Le Président répond que la procédure d'expropriation, si elle devait être engagée, comprend une phase de déclaration d'utilité publique par le Conseil d'État, suivie d'une estimation par la commission cantonale compétente. Il précise que le prix indicatif retenu repose sur une moyenne des transactions récentes observées dans les deux communes concernées. Il rappelle également les montants importants déjà engagés par la commune en matière d'investissements et de subventions en lien avec le plateau. Il mentionne que des blocages ont été constatés par le passé, notamment lors de travaux, et indique que la commune est accompagnée juridiquement dans ce dossier. Il précise enfin qu'il resterait possible de renoncer à l'opération si les conditions financières devaient s'avérer défavorables.

M. Jean-Robert Mayor se déclare favorable au principe de l'acquisition, tout en soulignant la nécessité de clarifier plusieurs éléments avant toute décision. Il relève notamment que le prix d'acquisition n'est pas définitivement établi et que les montants annoncés ne semblent pas entièrement cohérents avec les surfaces concernées. Il insiste également sur l'importance de clarifier les modalités de gouvernance et de garantir une participation équitable d'Yverdon dans les décisions futures. Il attire enfin l'attention sur les risques liés à une éventuelle procédure d'expropriation, en termes de durée et de coûts, et appelle à la prudence.

Décision

Au vu des éléments soulevés, il est proposé de retirer le point afin de compléter le dossier, notamment sur les aspects liés à la gouvernance, au prix et aux risques.

Le Président soumet au vote la proposition de retrait.

Résultat :

- Oui : 25
- Non : 5
- Abstentions : 2

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Le Conseil communal indique qu'il présentera un dossier complété lors d'une prochaine assemblée primaire.

POINT 5 : CHANGEMENT DE LOGICIEL DE GESTION – CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE 200'000 CHF

Le Président introduit le point relatif au remplacement du logiciel de gestion administratif et à la demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.–.

Il indique que le système actuel arrive en fin de vie et ne répond plus aux exigences techniques et organisationnelles de la commune. Il souligne qu'il s'agit d'un projet important tant pour le fonctionnement interne que pour la qualité des prestations fournies à la population. Il donne ensuite la parole à M. Steve Morard pour la présentation technique.

M. Steve Morard explique que l'ERP constitue l'outil central de gestion de l'administration communale (facturation, gestion des débiteurs, comptabilité, budgets, etc.). Il précise que le logiciel actuellement utilisé a été développé au début des années 1990 et n'est plus maintenu que pour deux communes, à savoir Lens et Icogne.

Il relève plusieurs risques majeurs : la dépendance à une seule personne pour la maintenance, l'absence d'évolution du logiciel, ainsi que les difficultés à répondre aux exigences cantonales, notamment en matière fiscale et administrative. Il indique également que si Icogne ne suit pas la démarche engagée par la commune de Lens, elle se retrouvera seule à exploiter un système obsolète, ce qui entraînerait des coûts de maintenance élevés et des risques opérationnels importants.

Il souligne enfin que le remplacement du logiciel permettra d'améliorer les processus internes, notamment en matière de gestion des salaires et du temps de travail.

Discussion

M. Gérard Mayor s'interroge sur l'adéquation du futur logiciel avec les besoins de la commune et sa compatibilité avec les systèmes existants. M. Steve Morard précise que le marché est restreint en raison des spécificités légales suisses et valaisannes, mais que les solutions envisagées sont déjà largement utilisées dans d'autres communes et répondent aux exigences.

M. Steve Morard confirme qu'un appel d'offres a été lancé, que deux entreprises ont répondu et que l'adjudication est imminente.

Mme Erika Praplan s'enquiert des critères de sélection. M. Steve Morard indique que ceux-ci incluent notamment le prix, les fonctionnalités, les retours d'expérience d'autres communes, la formation ainsi que la qualité de la migration des données, considérée comme un élément déterminant.

Mme Marie-Claire Combe demande si les communes du Haut-Plateau utilisent un système commun. M. Steve Morard précise que ce n'est pas le cas. Lens et Icogne ont mené une démarche conjointe, tandis que Crans-Montana utilise déjà un autre système.

M. Jean-Robert Mayor s'interroge sur la nature du logiciel (solution standard ou développement spécifique) et sur les modalités de licence. M. Steve Morard indique qu'il s'agit d'un logiciel standard, adapté aux besoins des communes, avec des développements spécifiques si nécessaire. Il précise que le modèle repose désormais sur des licences annuelles, estimées entre CHF 10'000.- et CHF 13'000.- pour Icogne.

Monsieur Hassan Qaqaya relève le coût du projet et demande des précisions sur la maintenance à long terme. M. Steve Morard répond que la pérennité du fournisseur constitue un critère important dans le processus d'adjudication et que les solutions retenues sont utilisées par de nombreuses communes, garantissant ainsi leur durabilité.

Vote

Aucune autre question n'étant formulée, le Président soumet au vote la demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.–.

Résultat :

- Oui : 21
- Non : 17
- Abstention : 1

Le crédit d'engagement est **accepté**.

POINT 6 : BUDGET 2026 – PRÉSENTATION

Le Président introduit le point relatif au budget 2026. Il rappelle que le budget reflète les orientations et priorités de la commune, en soulignant une gestion prudente, tout en maintenant des investissements ciblés.

Il présente les principales rubriques du compte de fonctionnement et en commente les éléments significatifs :

- **Administration générale** : charges CHF 1'850'152.–, revenus CHF 111'050.–, incluant l'amortissement du logiciel (CHF 50'000.–).
- **Sécurité publique** : charges CHF 241'129.–, revenus CHF 13'046.–.
- **Formation** : charges CHF 635'729.–, revenus CHF 12'150.–, avec une hausse de la contribution aux écoles primaires.
- **Culture, sport et loisirs** : charges CHF 598'292.–.
- **Santé** : charges CHF 178'213.–.
- **Prévoyance sociale** : charges CHF 868'932.–, en augmentation notamment en lien avec l'agrandissement de l'UAPE.
- **Transports** : charges CHF 981'461.–, dont CHF 79'000.– pour le transport public gratuit.
- **Protection de l'environnement** : notamment CHF 125'000.– pour l'entretien du réseau d'eau potable.
- **Déchets** : charges et revenus équilibrés à CHF 170'000.–, avec une baisse de 16 %.
- **Économie publique** : charges CHF 973'544.–, revenus CHF 1'194'942.–, avec une hausse des taxes de séjour.
- **Finances et impôts** : charges CHF 345'129.–, revenus CHF 4'487'812.–.

Le Président annonce un total des charges de CHF 7'020'463.– et des revenus de CHF 6'895'991.–, soit un excédent de charges de CHF 124'471.90. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 779'165.–.

Discussion

M. Gaston Bagnoud relève des écarts entre les montants figurant dans le message introductif et ceux du budget détaillé, notamment concernant certains

investissements et amortissements. Des précisions sont également demandées sur certains postes, en particulier les frais de communication et les dépenses liées à la protection des données.

Il est répondu que les obligations en matière de protection des données découlent de la législation et nécessitent le recours à un prestataire externe spécialisé.

M. Eric Kamerzin intervient et demande des précisions concernant la diminution des recettes liées aux redevances hydrauliques, qui passent de CHF 855'000.– à CHF 700'000.–, ainsi que des revenus issus de l'énergie de dépassement, en baisse de CHF 514'000.– à CHF 350'000.–. Il s'interroge sur les critères ayant conduit à ces estimations, compte tenu du fait que l'année 2024 a été particulièrement favorable.

Le Président répond que ces montants se basent sur les informations transmises et rappelle que l'établissement du budget repose sur une approche prudente, compte tenu de son caractère prévisionnel.

Aucune autre question n'étant formulée, le Président passe à la présentation du budget d'investissement.

PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

Le Président présente le budget d'investissement 2026 et précise que chaque responsable de dicastère expose les projets relevant de son domaine.

Des dépenses de CHF 150'000.– sont prévues, comprenant notamment CHF 100'000.– pour le logiciel informatique, CHF 10'000.– pour la protection des données et CHF 30'000.– pour des acquisitions de parcelles.

Le Président indique que l'achat de terrains liés au golf a été retiré. Un montant de CHF 100'000.– est maintenu pour le projet du centre du village.

Mme Nathalie von Dach précise qu'une étude est prévue afin d'améliorer l'accessibilité du centre du village, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les personnes âgées.

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz indique qu'un montant de CHF 25'000.– est prévu pour une étude relative à la chapelle, afin d'évaluer les travaux nécessaires et sa classification au niveau du patrimoine.

Le Président annonce un montant de CHF 150'000.– pour la route des Épicéas.

Mme Nathalie von Dach précise qu'il s'agit d'un projet prioritaire de réfection partielle de la route.

Le Président indique un montant de CHF 125'000.– pour l'eau potable et CHF 70'000.– pour la réfection du réseau d'égouts.

M. Steve Morard explique que ces travaux visent à remplacer des conduites d'eau potable vieillissantes entre la Place de la Scie brûlée et la route des Vernasses où, rien que cette année, deux colliers ont dû être posés. En fonction de l'état des conduites d'égout, celles-ci seront aussi changées sur ce tronçon. Il précise également qu'une mise à jour du plan d'évacuation des eaux usées est nécessaire, car il doit être mis à jour chaque 8 ans ce qui n'a pas été fait.

M. Steve Morard indique que des réflexions sont en cours concernant l'avenir de l'état de la station d'épuration (STEP), compte tenu de son ancienneté et de l'évolution des normes, de plus en plus restrictives.

M. Gérard Mayor exprime des réserves sur une éventuelle externalisation des installations. M. Steve Morard précise qu'il s'agit d'une réflexion à long terme visant à anticiper les besoins futurs.

M. André Gasser demande des précisions sur l'état du réseau d'eau potable. M. Steve Morard explique que le diagnostic est partiellement limité en raison d'un manque d'historique précis, mais que les conduites récentes sont bien maîtrisées.

Résumé

Le Président annonce un total des dépenses d'investissement de CHF 991'770.– et des recettes de CHF 143'450.–, soit un excédent de dépenses de CHF 848'320.–.

POINT 7 : APPROBATION DU BUDGET 2026

Le Président soumet à l'assemblée le budget 2026 de la commune, tel que présenté lors des points précédents, et propose son approbation.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, le Président procède au vote.

Résultat :

- Oui : 18
- Non : 1
- Abstentions : 0

Le budget 2026 est accepté.

POINT 8 : PLANIFICATION FINANCIÈRE 2027-2030

Le Président présente la planification financière et précise qu'elle vise à donner une vision globale de l'évolution des finances communales pour les prochaines années.

Il indique que la situation financière de la commune demeure saine, avec une marge d'autofinancement d'environ CHF 700'000.–, permettant de couvrir une part importante des investissements sans recours à l'emprunt.

Il relève également un pic d'investissements prévu pour les années 2026 et 2027, notamment en lien avec les infrastructures, l'eau et la modernisation de l'administration, suivi d'un retour à un niveau plus habituel dès 2028.

Aucune question n'étant formulée, le Président clôt ce point.

POINT 9 : COMMISSIONS COMMUNALES – RETOUR SUR LES ACTIVITÉS

Le Président introduit le point relatif à la présentation du travail des commissions. Il rappelle leur rôle important dans la vie communale et remercie les plus de 60 citoyens engagés pour leur participation.

Il présente ensuite les différentes commissions et leurs activités.

Commission animation, culture, sport, jeunesse

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz présente la commission. Elle souligne la diversité de ses membres et les axes de travail principaux : animation, culture, sport et jeunesse.

Les activités récurrentes sont maintenues (Sainte-Barbe, repas des aînés, Saint-Grégoire, sortie des seniors, programme Suisse Bouge). Une nouvelle phase de labellisation « Commune en santé » est engagée.

Une attention particulière est portée aux seniors, tout en développant des activités pour les jeunes et en redynamisant le centre du village, notamment comme lieu de rencontre et d'échanges.

Commission des constructions

Mme Marie-Claire Combe indique que la commission a traité 18 dossiers (constructions, transformations et aménagements) lors de deux séances. Les dossiers étant confidentiels, aucun détail supplémentaire n'est communiqué.

Commission de sauvegarde du vieux village

Les dossiers traités sont globalement satisfaisants et respectueux du patrimoine, avec peu de cas problématiques.

Travaux publics

Le Président présente les activités des travaux publics, notamment les travaux d'entretien et de fleurissement, et remercie les employés communaux. Il précise qu'un appui externe sera mis en place pour le déneigement du haut plateau.

Commission des eaux

M. Steve Morard indique que la commission travaille à la révision des règlements relatifs à l'eau potable et aux eaux usées, ainsi qu'à l'étude d'un règlement pour l'eau d'irrigation.

Commission agricole

M. Steve Morard évoque les activités de la commission, notamment un projet de sentier didactique, les questions d'irrigation et l'organisation d'une journée des agriculteurs.

Commission énergie

M. Steve Morard présente les réflexions en cours liées à la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, notamment l'adaptation des règlements communaux et l'optimisation de la production énergétique. Une planification énergétique communale devra être établie dans les prochaines années.

Commission environnement

M. Steve Morard indique que la commission a identifié plusieurs sites d'intérêt pour la biodiversité et travaille à leur préservation, notamment en lien avec les gouilles.

POINT 10 : DIVERS

M. Jean-Robert Mayor revient sur une question déjà évoquée lors de la précédente assemblée, concernant l'archivage du patrimoine communal (objets historiques, tableaux, etc.), notamment à la suite d'événements récents survenus dans d'autres communes. Il relève que cet élément ne figurait pas dans le procès-verbal.

Le Président prend note de la remarque et indique que ce point sera examiné.

Mme Gabrielle Nanchen s'interroge sur la nouvelle signalétique de la commune et le changement de logo. Elle relève que ce nouveau visuel diffère des armoiries traditionnelles et questionne sa légitimité ainsi que son usage.

Le Président précise que le blason d'Icogne demeure le symbole officiel de la commune. Il indique qu'une nouvelle charte graphique a été introduite en début de législature pour les supports de communication (site internet, publications, etc.), afin d'assurer une cohérence visuelle.

Mme Gabrielle Nanchen demande des précisions sur la nécessité de cette démarche ainsi que sur son coût, notamment en lien avec les adaptations réalisées sur différents supports communaux.

Le Président répond que le coût de la charte graphique s'élève à environ CHF 8'000.-. Il précise que certains supports devaient être renouvelés et que les adaptations ont été effectuées progressivement, en veillant à limiter les coûts.

Mme Gabrielle Nanchen intervient ensuite concernant des travaux d'entretien réalisés sur un chemin, qu'elle juge excessifs et dommageables pour le paysage, notamment en raison de l'utilisation d'un matériel jugé inadapté.

M. Eric Kamerzin soulève des préoccupations relatives au fonctionnement du Conseil communal et de l'administration, évoquant notamment la démission du secrétaire communal, des tensions internes au Conseil, les résultats de l'engagement d'un médiateur pour le Conseil et l'intervention du préfet du district.

Le Président indique que les discussions internes au Conseil communal ne relèvent pas du domaine public. Il confirme la démission du secrétaire communal, sans

apporter d'autres précisions, et appelle à ne pas se baser sur des informations non vérifiées.

Mme Anne-Christine Rey-Gillioz confirme que le Conseil communal est conscient des préoccupations exprimées et indique que celui-ci met tout en œuvre pour gérer la situation dans le respect de ses obligations légales.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Président remercie les membres du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel pour leur engagement et leur travail au service de la commune.

Il adresse ses vœux de fin d'année à l'assemblée et invite les participants à partager un verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h30.

Le Président

La secrétaire
ad hoc

Olivier Duchoud

Marie Eve Revey